

► Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence

Vous montrerez les différentes modalités de la politique de la concurrence en Europe (EC3).

Dans ce devoir nous allons montrer qu'il existe différentes modalités de la politique de la concurrence en Europe. En effet, la libre concurrence ne signifie pas l'absence de règles, mais le respect des règles du marché. Ainsi, les autorités européennes de la concurrence veillent au respect des règles concurrentielles et ce, selon plusieurs modalités. Nous verrons tout d'abord le contrôle des concentrations (modalité *ex-ante*), puis la lutte contre les cartels (modalité *ex-post*), puis la lutte contre les abus de position dominante (modalité *ex-post*), de même que la lutte contre les aides d'État (modalité *ex-post*) et enfin la libéralisation des Services d'Intérêt Économique Général.

A. Les autorités de la concurrence contrôlent les opérations de concentration. Dans une logique préventive, lorsque des entreprises souhaitent fusionner entre elles, elles doivent obtenir préalablement l'autorisation de la Commission européenne. Celle-ci peut autoriser sans conditions, autoriser sous conditions ou enfin interdire les opérations de concentration.

B. La politique de la concurrence consiste également à lutter contre les cartels. Il s'agit ici de veiller à ce que sur un marché oligopolistique les entreprises ne forment pas des ententes sur les prix, sur les quantités produites, sur les conditions de vente, ou encore se répartissent les parts de marché ou les appels d'offre. Car l'ensemble de ces pratiques ne pourraient que nuire aux consommateurs : prix plus élevé et détérioration de la qualité prix des biens et des services.

C. La politique de la concurrence consiste à lutter contre les abus de position dominante. Autrement dit, à lutter contre les entreprises, qui utilisent leur position dominante pour verrouiller le marché en éliminant leurs concurrents présents ou en empêchant l'entrée de nouveaux. Parmi les abus de position dominante l'on peut citer les prix prédateurs, les remises abusives ou encore les ventes liées.

D. La politique de la concurrence consiste également à contrôler les aides d'État aux entreprises de manière à ce que la concurrence entre les entreprises soit équitable et non faussée.

E. Pour finir, la politique de la concurrence consiste à libéraliser les Services d'Intérêt Économique Général (SIEG). Il s'est alors agi pour les activités relevant d'une logique de monopoles naturels (activités de réseaux) de libéraliser l'activité. La gestion de la structure est restée sous le contrôle d'une seule entité publique mais les activités de production et de distribution du service ont été libéralisées de manière à créer les bases d'une concurrence effective susceptible d'accroître la compétitivité prix et hors-prix du service fourni aux usagers.

Vous montrerez les différentes limites de la politique de la concurrence en Europe (EC3).

Dans ce devoir nous allons montrer que la politique de la concurrence en Europe présente certaines limites. En effet, la libre concurrence ne signifie pas l'absence de règles, mais le respect des règles du marché. Ainsi, les autorités européennes de la concurrence veillent au respect des règles concurrentielles et ce selon plusieurs modalités. Toutefois, la politique de la concurrence en Europe peut présenter de nombreuses limites. Nous verrons donc que la politique de la concurrence peut entraver la politique industrielle, de même le délai de traitement des abus de position dominante peut s'avérer excessif, de même au niveau des cartels ces derniers peuvent ne jamais être découverts ou le sont trop tardivement, et enfin pour terminer que la libéralisation des SIEG fait l'objet de plusieurs critiques.

A. La politique européenne de la concurrence peut entraver la politique industrielle. En effet, d'une part en contrôlant les aides d'État, la politique de la concurrence va empêcher les États de protéger par des subventions les secteurs d'activités en déclin qui finissent par disparaître. D'autre part, le contrôle des concentrations peut empêcher la création de « champions européens »

autrement dit la création de grands groupes à l'échelle européenne qui pourraient être en capacité de concurrencer les géants étrangers.

B. La politique européenne de la concurrence peut se heurter à des délais de traitement des abus de position dominante parfois excessifs. Les délais de traitement des abus de position dominante peuvent poser problèmes. Les abus de position dominante sont très difficiles à prouver, ils nécessitent très souvent un examen long, alors même qu'entre temps l'abus de position dominante peut avoir entraîné la disparition des concurrents.

C. La politique européenne de la concurrence peut se heurter à des cartels trop tardivement découverts (ou jamais découverts). Certains cartels peuvent ne jamais être découverts ou mettent trop de temps à l'être.

D. La libéralisation des services publics soulève plusieurs critiques : le monopole public a été simplement remplacé par un marché oligopolistique sur lequel les entreprises peuvent former des ententes ; des coûts d'information sont apparus entre l'entité publique qui gère le réseau et les entreprises qui produisent ou exploitent le service ; on peut craindre une baisse des minimas de qualité, auparavant imposés par les États à l'entité publique, du fait d'un accroissement de la concurrence entre les entreprises en termes de prix ; on peut enfin craindre un accroissement des coûts à la charge des contribuables dans la mesure où les entreprises refusent de prendre en charge les activités les moins rentables alors même que le service doit rester accessible à tous les usagers.

► Comprendre comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture.

Vous montrerez que la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture (EC3)

Dans ce devoir nous allons montrer que la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture. Le terme de conjoncture fait référence aux évolutions économiques de court terme d'un ensemble économique, en général, un pays. La politique monétaire est conduite par la banque centrale laquelle veille, par le biais du taux des opérations principales de refinancement, à réguler la quantité de monnaie en circulation dans l'économie. La politique budgétaire est du ressort de chaque État souverain, lesquels par le biais de leurs budgets nationaux cherchent à impacter l'activité économique. Nous verrons que la politique monétaire peut agir sur la conjoncture économique et qu'il en est de même de la politique budgétaire.

A. En fixant le taux des opérations principales de refinancement la banque centrale influe sur la masse monétaire et donc indirectement sur la conjoncture économique. Lorsque la banque centrale cherche à limiter l'inflation, elle va accroître le taux des opérations principales de refinancement ce qui oblige les banques commerciales à se refinancer plus cher. Dès lors, celles-ci répercutent cette hausse sur les prêts accordés à leurs clients (ménages et entreprises) ce qui ralentit la consommation des ménages et l'investissement des ménages et des entreprises. Il s'agit d'un choc de demande négatif. La demande globale se ralentissant, cette politique a généralement pour conséquences de freiner l'inflation mais en même temps de freiner la croissance économique ce qui peut nuire à la création d'emploi et entraîner un accroissement du chômage. À l'inverse si la banque centrale cherche à favoriser la croissance économique et le plein emploi elle baissera le taux des opérations principales de refinancement, ce qui permettra aux banques de second rang de se refinancer à un coût plus faible. Elles pourront ainsi répercuter cette baisse sur leurs clients, ce qui conduira à un choc de demande positif et incitera les entreprises à produire plus. Néanmoins, le prix à payer de cette politique monétaire expansive est la reprise de l'inflation.

B. Par le biais de son budget l'État peut influencer la conjoncture économique. À ce niveau deux choix sont possibles. Soit l'État soutient l'offre pour permettre aux entreprises de produire plus (politique dite libérale), soit il utilise son budget pour favoriser la demande globale (politique keynésienne). Dans le premier cas, il va baisser les prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises pour favoriser l'emploi (baisse du coût du travail) et l'investissement (hausse des capacités d'autofinancement et de la rentabilité attendue des investissements). Il peut aussi réduire les prélèvements obligatoires pesant sur les actifs occupés pour les inciter à travailler plus et/ou réduire les prestations sociales pour désinciter au chômage ou à l'inactivité. Il peut enfin, baisser les prélèvements obligatoires pesant sur les ménages aisés, hausse de l'épargne, pour accroître l'offre de fonds prêtables sur les marchés financiers et ainsi provoquer une baisse des taux d'intérêt et, de fait, favoriser l'investissement des entreprises. Ainsi, en privilégiant les facteurs de production l'État cherche à atteindre la pleine allocation des facteurs de production et donc la croissance économique et le plein emploi. Les risques d'une telle politique c'est que la demande soit insuffisante pour absorber pleinement l'offre (crise de surproduction). Dès lors, l'État peut, à l'inverse, privilégier la demande globale (demande effective) de manière à inciter les entreprises à produire plus. Pour ce faire il peut, par exemple, accroître la politique de redistribution verticale pour favoriser la consommation des ménages les plus modestes ou encore initier une politique de grands travaux. Dans ce cas, la hausse de la demande

globale peut inciter les entreprises à produire plus : hausse de la croissance économique et baisse du chômage ; mais risques accrus d'inflation et *in fine* d'un déficit du commerce extérieur (baisse de la compétitivité prix).

► Savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens ; comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques).

Vous montrerez que la mise en œuvre des politiques économiques conjoncturelles dans la zone euro rencontre des difficultés. (EC3)

Dans ce devoir nous allons montrer que la mise en œuvre des politiques économiques conjoncturelles dans la zone euro rencontre des difficultés. Le terme de politiques conjoncturelles fait référence aux politiques économiques qui visent à avoir un effet rapide et de court terme sur la situation économique d'un pays ou d'un ensemble de pays. Parmi elles, on peut citer la politique monétaire et la politique budgétaire. Or, dans la zone euro la politique monétaire est unique et du ressort de la BCE alors que les politiques budgétaires sont multiples et du ressort de chaque État. Nous verrons tout d'abord que la mise en œuvre des politiques économiques conjoncturelles se heurtent à des difficultés de coordination,

A. La mise en œuvre des politiques économiques conjoncturelles dans la zone euro se heurte à des difficultés de coordination en cas de choc symétrique. En effet, la théorie des jeux montre qu'en cas de choc d'offre ou de demande négatifs touchant l'ensemble des pays, la coordination (coopération) n'est pas pour un pays donné le comportement rationnel à adopter, mais celui-ci a plutôt intérêt à ne pas coopérer et finalement à agir en « passager clandestin ». C'est-à-dire à ne pas relancer par le biais de son budget son économie nationale mais à profiter de la relance opérée par ses partenaires de la zone.

B. La résorption des chocs d'offre ou de demande asymétriques est entravée par des politiques budgétaires encadrées par le Pacte de Stabilité et de Croissance. L'unification monétaire crée davantage de besoins en matière budgétaire dans la mesure où l'instrument d'une politique monétaire autonome n'est plus possible ; et que dans le même temps, la BCE ne peut pas adapter sa politique aux besoins spécifiques de vingt économies. Or, dans le même temps pour éviter le comportement de « free rider » en matière de taux d'intérêt et d'inflation les politiques budgétaires sont encadrées ce qui limite l'ampleur des politiques de relance. Et ce d'autant plus qu'au moment de l'adoption de l'euro la situation budgétaire des pays était très dégradée. Ainsi, à l'heure actuelle, la montée tant absolue que relative de la dette publique rend très difficile toute relance budgétaire nationale pour lutter contre des chocs asymétriques.

C. La résorption des chocs d'offre ou de demande asymétriques est également entravée par le fait que la zone euro n'est pas une zone monétaire optimale La question de l'absorption des chocs asymétriques est au cœur de la théorie des zones monétaires optimales. En effet, lorsqu'il est autonome face à un choc asymétrique, un pays peut recourir à diverses politiques telles que la politique budgétaire, la politique monétaire et la politique de change. Or, dans le cadre d'une monnaie unique, le pays ne dispose plus ni de sa politique monétaire, ni de sa politique de change et sa politique budgétaire peut être limitée dans son ampleur. Dès lors, il est important que le pays dispose d'instruments alternatifs comme la parfaite mobilité des facteurs de production, la flexibilité des prix et des taux de salaires réels et enfin un budget commun conséquent. Or, force est de constater qu'au sein de la zone euro, la parfaite mobilité des facteurs de production n'est pas parfaitement réalisée. En effet, si les capitaux sont parfaitement mobiles, ce n'est pas le cas du facteur travail qui est souvent immobile entre les pays européens. Ce qui peut expliquer un taux de chômage élevé dans un pays touché par un choc d'offre ou de demande négatif. De même, si les prix sont relativement flexibles grâce aux exportations et importations intra-zones qui sont significatives, les salaires réels sont, quant à eux, peu flexibles compte tenu de législations existantes dans les différents pays. Là encore un pays touché par un choc aura davantage de difficultés à renouer avec la croissance et le plein emploi que s'il était autonome. Enfin, les pays de la zone euro sont limités dans l'utilisation de leur politique budgétaire dans le cadre du PSC ; et le budget commun est pour ainsi dire inexistant. Ce qui complique la encore le retour à la croissance et au plein emploi pour un pays touché par un choc d'offre ou de demande négatif.